

1 – Contexte

Cette formation s'inscrit dans la poursuite des formations de sensibilisation déployées depuis 2013 (note de service DGAL/SDPRAT/MUS/N2013-8071). Elle vise plus précisément au développement des connaissances et au maintien des compétences des agents en poste en abattoir sur leur rôle dans la planification/préparation et sur les mesures de surveillance et les procédures d'alerte en abattoir.

Le module est à destination des formateurs devant déployer les sessions de formation « Les plans d'intervention sanitaires d'urgence (PISU) dans les abattoirs d'animaux de boucherie, détection des suspicions et conduite à tenir » (*voir fiche formation en annexe*).

Cette note a pour objet d'appeler les agents volontaires à candidater pour dispenser ces nouvelles sessions de formation.

2 – Candidatures

2.1. Appel à candidatures

L'appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des agents du programme 206.

Les agents intéressés sont invités à adresser, avec l'accord et sous couvert de leur supérieur hiérarchique (validation DD(CS)PP/DAAFet DRAAF), leur CV et une lettre de motivation à la MUS avec copie au Bureau du pilotage du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (BPPSQA) de la Direction générale de l'alimentation avant le 15 mars 2017 et par voie électronique.

Il conviendra d'adresser les documents, en précisant dans l'objet du message « *Candidature formateur PISU – Abattoirs animaux de boucherie* », aux adresses suivantes :

mus.dgal@agriculture.gouv.fr

en copie : marie-christine.melot-chancel@agriculture.gouv.fr

evelyne.bouvier@agriculture.gouv.fr

La DGAL souhaite constituer un réseau de 15 binômes de formateurs répartis dans les 13 régions métropolitaines et 2 binômes qui auront en charge la formation dans les territoires d'outre-mer ; les candidats retenus seront désignés par la DGAL.

2.2. Profils des candidats :

Les candidats qui seront proposés par les régions devront présenter les qualités suivantes :

- Compétences techniques : connaissances des procédures d'intervention sanitaire et d'urgence :

A ce titre sont ciblés ;

- 1 coordonnateur départemental abattoir ou un vétérinaire abattoir
- 1 coordonnateur régional PISU ou personne au SRAL en charge des PISU ou 1 correspondant départemental PISU ;
- Qualités relationnelles et pédagogiques, aptitude à l'animation de groupe ;
- le corps d'appartenance n'est pas un critère de sélection, mais la maîtrise des PISU et l'inspection ante-mortem en abattoir seront privilégiées ;
- mobilité géographique : chaque formateur assurera la mission sur une région

Les formateurs s'engagent à réaliser 2 sessions de formation d'une durée d'une demie journée chacune dans sa région ou dans les DOM.

2.3. Phase de sélection :

Les candidatures seront examinées par la MUS et le BPPSQA.

Les candidats seront informés des résultats de la sélection dans les délais les plus brefs.

3 – Étapes suivant la sélection

3.1. Formation des formateurs

Les formateurs sélectionnés seront, s'ils ne l'ont pas fait dans leurs précédentes expériences, invités à suivre le dispositif de « formation de formateur interne » qui sera organisé par la DGAL. Les dates et modalités de cette formation leur seront communiquées ultérieurement.